

Délibérations du 27 janvier 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 27 janvier, 9h30**, en salle du Conseil, bâtiment 1, RDC, IUT Lumière, Campus PDA.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 33

Étaient présent.es :

Collège A : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Antoine PAQUETTE, Antoine TRUPIANO-REMILLE, Nathan PERRAMOND, Emilia GRUN, Maéva COTTE, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Lucile COUZI, Sam TROUILLOU, Sarah REPI

Représenté.es : Jean-Yves AUTHIER, Émilie VAYRE, Samuel BAUDRY, Eve ROTHBERG, Rubens FROMENT, Réhane LOTHON, Raouf MOUZAIA, Maelle MONGBO

Invité.es : Laetitia BARTOLI, Sylvie DADOMO, Aude PETIGNIER, Philippe POLOME, Sébastien VALIN, Adrien BASCOULERGUE

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

Les points 7, 8, 9 et 11 ont été reportés à une prochaine CFVU.

AVIS				
Calendriers dérogatoires campagnes de candidature				
10 – Calendriers dérogatoires campagnes de candidature				
Sont présentées aux membres de la CFVU des dates de campagne de candidature pour le recrutement dans les composantes ISPEF, UFR Langues, UFR ASSP, IETL, UFR SEG, UFR T&T.				
	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.es : 22	8	9	5	0
Vote 1 – Avis non favorable				

Capacité, attendus et critères 1ère année LP Activité Juridique – rentrée 2023

12 – Attendus et capacités L1 LP Assistant juridique

La faculté de droit présente ses attendus et capacités d'accueil de la L1 Licence professionnelle Assistant juridique pour la rentrée 2023 :

Attendus : La licence Professionnelle Assistant Juridique étant une licence en Droit professionnalisante, les étudiant.e.s inscrit.e.s doivent avoir une capacité de travail, de réflexion, d'apprentissage et de mémorisation leur permettant de tirer au mieux profit des enseignements, mais aussi une curiosité d'esprit, un intérêt certain pour les débats pouvant même les conduire à défendre des points de vue opposés aux leurs.

Ils/elles doivent également disposer des qualités :

- d'expression écrite et d'argumentation orale, ainsi que l'envie de mieux comprendre les débats actuels structurant nos sociétés.
- Aptitude à la logique et à la rigueur de raisonnement
- Créativité intellectuelle ; par les lectures complémentaires de culture personnelle et relatives aux matières abordées, capacité de travail individuel et volonté de réussir leurs études.
- Une bonne maîtrise de la langue française est indispensable
- L'alternance prévue dans cette formation implique que les étudiant.e.s doivent faire preuve de maturité et d'organisation.

Capacité d'accueil : 20

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 23 Vote 2 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
		15	8	0

Conventions

13 – Conventions

Présentation par Marielle PIERRON, responsable du Service des Etudes :

- **Création de convention de partenariat – MASTER Droit, Économie, Gestion Mention : MBFA Parcours Banque, Parcours Chargé de clientèle Professionnel et conseiller patrimonial (SEG ; Partenaire : CAP COMPÉTENCE (CFA))**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de coopération dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance du diplôme national suivant : Master Droit, Économie, Gestion, Mention : Monnaie, banque, finance, assurance (MBFA), Parcours Chargé d'affaires professionnels et conseiller patrimonial (CAP CP).

- **Renouvellement de convention – DD Master Tourisme (T&T ; Partenaire : Université d'Etat de Tbilissi Ivane Javakhishvili)**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement par l'UET à l'ULL2. Convention sur les services d'enseignement fournis dans le cadre du double diplôme de Master Tourisme de l'Université d'Etat de Tbilissi Ivane Javakhishvili.

- **Création de convention – DD DARE JAEC : master DEG droit des affaires et risques de l'entreprise, mention droit des affaires parcours juriste d'affaires, éthique et compliance (Faculté de Droit ; Partenaire : Faculté de Droit SHERBROOKE (CANADA))**

La présente convention a pour objet de renforcer leurs coopérations scientifiques et pédagogiques par l'établissement d'un parcours bi-diplômant.

- Renouvellement de convention de partenariat – M2 EMP ESS (SEG ; Partenaires : L'Université Royale de Droit et de Sciences Économiques du Cambodge)

La présente convention a pour objet de :

- Permettre aux étudiant.e.s des deux universités d'acquérir un double diplôme de Master dans le domaine de l'entrepreneuriat, de l'ESS et de la gestion de projet
- Fournir aux étudiant.e.s une compréhension approfondie du contexte économique et des techniques et outils méthodologiques nécessaires à la conduite de projet entrepreneurial et/ ou intrapreneurial, y compris sur le volet entrepreneuriat social.

- Renouvellement de convention de partenariat – L3 Arts du Spectacle aux étudiants-danseurs (UFR LESLA ; Partenaires : CNSMD)

La présente convention a pour objet de formaliser :

- les conditions d'obtention du diplôme de Licence Mention Arts du spectacle, Parcours « Danseur-interprète » pour les étudiants-danseurs du CNSMD Lyon candidats à la Licence, sur la base d'équivalences admises entre leur cursus suivi au CNSMD Lyon et le parcours « Scènes » de la même mention.
- les modalités de mutualisation de certains cours des parcours Lyon2 « Scènes et « Danseur-interprète » parcours de la licence Arts du spectacle réservé aux élèves du CNSMD inscrits à Lyon2.

La mutualisation de certains cours permet la rencontre des étudiants de l'Université Lyon 2 et étudiants CNSMD Lyon au sein d'un dispositif pédagogique commun aux étudiants de Lyon 2 et du CNSMD de Lyon. Ce dispositif facilite les échanges et se révèle très bénéfique pour les étudiants des deux établissements.

- Les modalités d'organisation d'enseignements réservés aux élèves du CNSMD inscrits à l'Université dans le cadre du parcours « Danseur-interprète ».

- Renouvellement de convention d'application – Licence de Musicologie (UFR LESLA ; Partenaires : CNSMD)

La présente convention prévoit l'harmonisation des cursus que les étudiants du CNSMD Lyon régulièrement inscrits en 3e année de Licence en vue de l'obtention du diplôme universitaire conjointement à l'obtention du DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien), suivent au département de Musique et Musicologie de l'Université Lyon 2, en articulation avec leur cursus au CNSMD Lyon, deux enseignements de niveau L3 proposés par la maquette de Licence Musique, soit 1 par semestre (17,5 h TD ou 21h en cas de CM), au choix parmi une liste établie en commun chaque année par les responsables des deux établissements.

- Renouvellement de convention d'application – M1 et M2 mention urbanisme et aménagement (UFR T&T ; Partenaires : IEP)

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat entre l'Institut d'Études Politiques de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 pour le compte de l'Institut d'Urbanisme de Lyon (UFR Temps et Territoires) dans le cadre du renouvellement du double cursus sur les années de master 1 et 2, en vue de l'obtention d'un double diplôme.

- Création de convention – M1 Sciences COGNITIVES (Psycho ; Partenaire : Lyon 3)

La présente convention vise à donner accès aux étudiants du Master Sciences Cognitives de l'Université Lyon2, à certains cours dispensés dans le cadre du Master Philosophie Parcours Logique, Histoire et Philosophie des Technologies (LHPST) de la faculté de philosophie de l'Université Lyon 3.

- Renouvellement de convention de partenariat pédagogique – MASTER 1 Sciences de l'Éducation Cadre de Santé (ISPEF ; Partenaires : GCS IFCS-TL Le Vinatier)

La présente convention a pour objet de déterminer les termes du fonctionnement du partenariat afin de valider la première année d Master Sciences de l'éducation en même temps que le diplôme de Cadre de Santé ainsi que de renforcer la formation des Cadres de Santé appelés à intervenir en Institut de Formation. Présentation de l'annexe 1 - convention IFCS – TL 2022-2026 et e l'annexe financière 2021-2022

- Avenant à la convention – Licence Professionnelle mention MAEP Parcours “Chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales” (T&T ; Partenaires : CFPPA de Vienne-Seyssuel)

La formation est reconduite suivant les mêmes modalités pour l’année scolaire 2022-2023.

- Avenant pour renouvellement de formation – Licence de Psychologie Master de Psychologie Clinique de L’Enfant et de l’Adolescent (Psycho ; Partenaires : ICLY)

Dans le cadre du partenariat entre l’ULL2 et L’ICLY formalisé par la convention cadre signée entre les parties en date du 03/06/2022. La présente convention a pour objet de formaliser la gestion de la formation de licence de Psychologie clinique de l’enfant et de l’adolescent Mention Psychologie Psychopathologie Clinique Psychanalytique.

- Renouvellement de convention – Licence Art du spectacle parcours « Image » (LESLA ; Partenaires : ENS de Lyon SEYSSUEL) La présente convention a pour objet de déterminer entre l’ULL2 et l’ENS de Lyon les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la L3 Art du Spectacle parcours « Image ».

- Renouvellement de convention – Master 1 BFA (Banque Finance Assurance) (SEG ; Partenaires : ESB)

La présente convention a pour objet d’exposer la coopération dans le domaine de la formation professionnelle qualifiante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d’un dispositif de formation par la voie de l’alternance, à savoir le MASTER 1 Banque Finance Assurance.

- Création de convention – M2 CDPC CCpro et M2 MBFA CPA (SEG ; Partenaires : ESB)

La présente convention a pour objet de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d’un dispositif de formation par la voie de l’alternance, visant à la délivrance du Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) en alternance, parcours Conseiller de Clientèle de Professionnels et Gestion de patrimoine, du certificat professionnel de Conseiller Clientèle de Professionnels (ci-après désigné le « CDPC CCPro » par l’ESBanque, et du certificat professionnel de Conseiller Patrimonial en Agence (ci-après désigné le « CDPC CPA » accrédité EFPA au niveau « Financial Advisor ») par l’ESBanque.

Vote 2 : porte sur l’ensemble des conventions sauf - **Création de convention – M1 Sciences COGNITIVES (Psycho ; Partenaires : ICLY)**

Vote 3 : porte uniquement sur la convention - **Création de convention – M1 Sciences COGNITIVES (Psycho ; Partenaires : ICLY)**

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 28				
Vote 3 – Avis favorable Vote 4 – Avis favorable	Vote 3 : 19 Vote 4 : 14	Vote 3 : 1 Vote 4 : 4	Vote 3 : 8 Vote 4 : 10	Vote 3 : 0 Vote 4 : 0

Fait à Lyon, le 27 janvier 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

